

16

Commission permanente
Séance du 16 septembre 2024



Rapporteur : Mme ROUX

49958

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le lundi 16 septembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h39.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

I. Recrutement d'agent.es contractuel.les sur postes permanents pour des raisons liées au besoin des services et à la nature des fonctions

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICE DE PROXIMITE

Agence départementale du pays de Rennes

Service entretien et sécurité des bâtiments

Un emploi de technicien.ne bâtiments, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3033). Contrat conclu pour une durée déterminée d'un an.

Cellule d'appui et de remplacement

Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé aux cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et éducateurs territoriaux de jeunes enfants (poste 6582). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Vitré - Centre départemental d'action sociale du pays de Vitré

Un emploi d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5087). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Brocéliande - Centre départemental d'action sociale de Montfort-sur-Meu

Deux emplois d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (postes 4911 et 4913). Contrats conclus pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

Direction enfance famille

Service observatoire et système d'information enfance famille

Un emploi de référent.e fonctionnel numérique, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 6519). Contrat conclu pour une durée de 3 ans.

Service pilotage de l'offre d'accueil de la protection de l'enfance - Mission assistants familiaux

Un emploi de responsable paie-carrière, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 6291). Contrat conclu pour une durée déterminée de 3 ans.

II. Recrutement d'agent.es contractuel.les dans le cadre d'un contrat de projet

Conformément aux dispositions des articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le dans le cadre d'un contrat de projet sur un emploi non permanent à temps complet.

POLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

Direction éducation jeunesse sports - service actions éducatives

Un emploi de chargé.e de l'accompagnement des familles et des élèves recruté sur le fondement d'un contrat de projet d'une durée de trois ans et demi rémunéré par référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

L'objectif de ce contrat de projet, financé dans le cadre du pacte des solidarités avec l'Etat, est de favoriser l'intégration des élèves dans le cadre de la resectorisation des collèges de Rennes et sa périphérie par l'accompagnement de familles en situation de précarité dont les enfants sont concernés par l'évolution de la sectorisation scolaire.

Conformément à l'article 38.II du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, le contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de technicien.ne bâtiments référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3033) pour une durée d'un an ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé aux cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et éducateurs territoriaux de jeunes enfants (poste 6582), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur trois emplois de catégorie A d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (postes 5087, 4911, 4913), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de référent.e fonctionnel numérique, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 6519), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de responsable paie-carrière, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 6291), pour une durée de trois ans.

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans et demi dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non permanent à temps complet, de catégorie A de chargé.e de l'accompagnement des familles et des élèves, par référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

La durée de ce contrat de projet est renouvelable selon les dispositions prévues à l'article L. 332-25 du code général de la fonction publique.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. PERRIN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 septembre 2024

ID : CP20242659

Pour extrait conforme